

Roissy-en-France, le 16 octobre 2020

A l'Attention des Présidents d'associations,
Utilisateurs des piscines et de patinoire.

Direction des sports
Dossier suivi par Nicolas BONNEFOI
Chargé de mission sports
01.74.93.41.15 **Ref** : nb/mt-20101ca
nbonnefoi@roissypaysdefrance.fr

Objet : Mise en place du couvre-feu dans les équipements sportifs communautaires.

Madame, Monsieur,

Mercredi 14 octobre 2020, le Président de la République a annoncé un couvre-feu à partir du samedi 17 octobre, applicable de 21h00 à 6h00 pour la Région Ile-de-France et huit métropoles où le coronavirus circule activement. Le territoire de Roissy Pays de France est donc concerné par cette mesure.

A ce jour, ce couvre-feu sera appliqué au moins durant 4 semaines et pourra être prolongé.

Aussi, les déplacements au-delà de 21h00 étant interdits sauf pour motifs de santé et professionnel, les piscines et la patinoire du territoire fermeront donc à 20h00 et toutes les activités sportives, réservés exclusivement aux seuls mineurs et sportifs de haut-niveau, devront donc prendre fin au plus tard à cette heure tous les soirs de la semaine.

Il vous est donc demandé d'appliquer et de faire appliquer cette mesure jusqu'à nouvel ordre, et d'informer vos adhérents qui seront concernés par cette mesure.

Comptant sur votre collaboration, et comprenant le désagrément subi, la Direction des sports reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-Président chargé des sports,
Michel THOMAS



PO/Ain BERNARD DGA Services à la
population

